



INSTITUT D'ECONOMIE ET
DE POLITIQUE DE L'ENERGIE

EMMA, GDRI CNRS No 1964/ Université de Bari

**Stratégies des agents économiques face à l'intégration
Euro-Méditerranéenne**

Bari, 22/23 septembre 2000

**Les implications de la ZLE Euro-Méditerranéenne et du Partenariat
pour la stratégie des agents du secteur énergétique**

Michel Chatelus

Institut d'économie et de politique de l'énergie
Unité mixte de recherche du Centre National de la Recherche Scientifique et de l'Université Pierre Mendès France (UFR DGES)

IEPE, BP 47, 38040 Grenoble Cedex 09, Tel : 04 76 51 42 40 ; Fax : 04 76 51 45 27
e mail : iepe@upmf-grenoble.fr ; <http://www.upmf-grenoble.fr/iepe>

Présentation ¹

La place du secteur énergétique dans les relations économiques Nord/Sud en Méditerranée et son rôle dans une Zone de Libre Échange (ZLE) et un Partenariat dont elle constituerait l'une des expressions justifient une analyse spécifique. La nature même du secteur et ses caractéristiques techniques, économiques et politiques permettent d'identifier ou de préciser des aspects essentiels des stratégies des agents économiques face à l'intégration Euro-Méditerranéenne, et des limites de ces stratégies.

La ZLE n'aura que peu d'impact direct sur un marché des hydrocarbures déjà inséré dans une logique marchande mondiale/globale (pétrole) ou régionale/globale (gaz), dont tous les partenaires doivent intégrer les conditions et les contraintes pour en obtenir les avantages en termes d'efficacité, de rentabilité et de revenus. La même logique s'impose aux entreprises électriques placées en situation de concurrence entre sources d'énergie et condamnées à une gestion efficace et économiquement rationnelle, dans une situation de croissance très rapide de la demande et de développement des interconnexions entre réseaux sur l'ensemble du bassin.

On peut par contre postuler une influence indirecte potentiellement considérable de la ZLE et du Partenariat sur les agents du secteur énergétique au cas où serait effectivement poursuivi et renforcé le processus retenu à Barcelone. Les contributions proviendraient notamment de la réduction des risques d'instabilité économiques et politiques encourageant l'accroissement des investissements énergétiques, (dans les hydrocarbures, mais surtout dans la production et la distribution d'électricité), de la dynamisation du secteur du fait d'une croissance économique plus forte, des évolutions nécessaires des États et des entreprises vers plus de concurrence et plus d'efficacité. Les tendances observées en ce sens dans certains pays du Sud seraient intensifiées, tandis que les agents encore peu engagés dans le processus de changement devraient adopter un comportement plus dynamique.

Dans sa dimension réduite, cette contribution ne cherche pas à présenter l'ensemble des problèmes et perspectives mais à mettre en évidence la manière dont les caractéristiques des agents et des marchés induisent l'adoption de grilles d'analyse particulières. On espère ainsi contribuer à une meilleure compréhension du fonctionnement spécifique d'un secteur essentiel dans la croissance et les échanges, et a contrario une meilleure perception des différences entre les stratégies d'agents lorsque les conditions de fonctionnement des secteurs sont diverses. Nous examinerons successivement:

- 1 Une situation des PSEM dominée par une capacité d'exportation d'hydrocarbures et une augmentation très rapide de la demande d'énergie.
- 2 Des stratégies des principaux agents ne dépendant que faiblement d'une ZLE à vocation partenariale.

¹ Ce texte est destiné aux participants de la réunion de Bari du GDRI EMMA. Il est donc nécessairement très concis, et ne cherche pas à dresser un "état de la question" détaillé. Il s'agit de présenter aux chercheurs travaillant dans d'autres domaines que l'énergie des éléments d'information et de réflexion qui pourraient leur être utiles pour leur propre analyse de la problématique retenue par les organisateurs. Dans ce souci d'allègement, les références ont été omises. L'auteur peut être contacté par les chercheurs désireux d'approfondir l'approche proposée ou de disposer de l'outillage critique de références.

3 Des comportements pouvant être influencés et des résultats affectés par la mise en oeuvre du Partenariat.

1 Une situation des PSEM dominée par une capacité d'exportation d'hydrocarbures et une augmentation très rapide de la demande d'énergie.

Parmi les caractéristiques majeures de la situation énergétique en Méditerranée du Sud par rapport auxquelles se déterminent le comportement des agents et leurs réaction potentielle à un processus de ZLE on peut retenir notamment 1) l'excédent d'offre d'hydrocarbures des PSEM pouvant couvrir partiellement les besoins du Nord; 2) Le niveau assez réduit de leurs réserves prouvées ; 3) une consommation d'énergie par tête et par unité de PNB des PSEM très réduite par comparaison avec celle du Nord, 4) une croissance de la demande d'énergie très forte, dépassant largement la croissance globale dans les PSEM, 5) l'ampleur des besoins d'investissement requis non seulement pour la production d'hydrocarbures, mais surtout pour développer la production et la distribution d'électricité et l'interconnexion des réseaux. Les points essentiels sont résumés ci-dessous.

1.1 Le Pétrole: Les capacités des PSEM répondent partiellement aux besoins du Nord sur un marché mondialisé. L'UE a importé en 1999 10,5 mbj (millions de barils/jours) de pétrole et de produits, moins que les EU, mais plus que le Japon. La consommation approche 14 mbj, soit un taux de dépendance pétrolière de 75 %. Environ 2 mbj.(19%) des importations de brut proviennent d'AFN (Afrique du Nord) Les importations provenant de Norvège représentent 2,8 mbj, et le taux de dépendance envers les importations extra-européennes est de 47%.

Le taux de dépendance à l'égard du pétrole méditerranéen, essentiellement algérien et libyen, est environ 15% de la consommation totale (il est de l'ordre de 23% à l'égard du MO)..

Situation des producteurs Méditerranéens de pétrole en 1999

	Production			Réserves		
	mbj	MT/an	%mondial	Ma b	Mat	% mondial
Algérie	1,340	56,5	1,6%	9,2	1,2	0,9%
Libye	1,425	68	2,0%	29,5	3,9	2,9%
Égypte	835	41,4	1,2%	2,9	0,4	0,3%
Syrie	560	29,0	0,8%	2,5	0,4	0,3%
Tunisie	85	4,0	0,1%	0,4	0,1	n.s.
Total	3,245	198,9	5,7%	45,5	6,1	4,5%

Les exportations totales dépassent légèrement 2,7 mbj, dont 75% de brut et 25% de produits. L'UE absorbe les trois quarts des exportations de pétrole et de produits pétroliers d'AFN.

La position des PSEM est relativement faible en matière de réserves et de potentiel pétrolier. Les échanges sont réalisés en fonction de perspectives purement commerciales Toute perspective de "régionalisation" du marché pétrolier reposant sur

un approvisionnement privilégié de l'UE par des exportations en provenance de la Méditerranée est donc exclue. La dépendance de l'Europe à l'égard du Moyen Orient ne peut que s'accroître, il n'y a pas d'alternative méditerranéenne au pétrole du Golfe, avec ou sans Partenariat Euro-Méditerranéen.

1.2 Le Gaz Naturel bénéficie d'un avantage géographique, mais le potentiel est limité. La géographie et l'économie du gaz sont sensiblement différentes de celles du pétrole. Du fait des contraintes de transport, le critère de localisation des sources et donc la dimension régionale des flux sont plus importants que pour le pétrole. La consommation de GN dans l'UE augmente de 3% par an, deux fois plus rapidement que celle de pétrole., le taux de couverture de la demande par la production interne est supérieur à 60%. L'Espagne et la France, deux pays riverains de la Méditerranée, sont particulièrement dépendantes des importations de gaz. La Russie fournit plus de la moitié des importations, la Norvège et l'Algérie se partageant à égalité la quasi totalité du reste. Parmi les PSEM, une position dominante est occupée par l'Algérie qui a produit en 1999 74 mtep de gaz, presque 3,5% de la production mondiale, très loin devant la Libye 5,6 mtep et l'Égypte 9,5. L'UE est destinataire presque exclusive des exportations algériennes (52 Ma de m³ en 1999) réalisées pour moitié sous forme de GNL par méthaniers, et pour l'autre moitié, par gazoduc vers l'Italie via la Tunisie. et l'Espagne via le Maroc. Les exportations libyennes vers l'Italie sont très limitées. Les réserves algériennes de gaz sont à peu près égales à celles de la mer du Nord. L'Algérie pourra sans difficultés trouver à moyen terme en Europe un marché pour le doublement de ses exportations de gaz, ceci n'exige pas de relations particulières avec les acheteurs du Nord, et en tout état de cause, les ressources de l'Algérie ne lui permettront jamais de devenir un fournisseur dominant de l'UE.

1.3 Les besoins d'énergie du Sud sont en accroissement rapide. La consommation d'énergie totale et par tête est globalement faible dans les PSEM. De même les émissions de carbone par tête sont très inférieures à celles des pays du Nord. Par ailleurs l'efficacité dans l'utilisation de l'énergie est très médiocre, la consommation par unité de PIB est forte, de même que les émissions de carbone par unité de PIB. L'accroissement de la consommation d'énergie tend à dépasser celle du PIB. Toutes les perspectives indiquent une tendance à l'augmentation très rapide des consommations énergétiques, liées à la fois à la croissance des besoins industriels, et à l'élévation des revenus et du niveau de vie, entraînant une forte demande d'électricité domestique et d'essence pour les transports individuels. L'accroissement prévisible de la consommation d'énergie au Sud, est considérable dépassant largement celui attendu pour le revenu par tête et le taux de croissance global. Cette perspective implique des besoins d'investissement très élevés, spécialement pour l'électricité et les réseaux gaziers, et la disparition à terme des ressources exportables.

1.4 La demande d'électricité augmente très rapidement quelque soit le scénario de croissance retenu. Dans la plupart des PSEM, la production ne suit pas l'accroissement de consommation, et les pénuries chroniques ou aléatoires sont constatées presque partout, l'Égypte étant particulièrement touchée, ainsi que, hors Partenariat, mais dans l'ère du libre échange, la Turquie. Les excédents de production de certains pays du Nord, et les décalages dans les pointes de demande et les situations hydrauliques permettent, grâce aux développements des réseaux interconnectés, d'approvisionner

depuis le Nord certains pays du Sud. La ZLE n'est pas ni condition nécessaire, ni une condition suffisante pour le développement de l'équipement électrique du Sud avec la concours ou la participation des entreprises Nord et l'extension des échanges, mais elle peut apporter des facilités et des incitations.

2 Des stratégies des principaux agents ne dépendant que faiblement d'une ZLE à vocation partenariale.

Les relations entre agents du secteur énergétiques et leurs comportements ne peuvent être que très faiblement influencées directement par la mise en place d'une ZLE, car la logique marchande les détermine, et toute prétention à l'établissement d'un nouvel ordre économique fondé sur une logique de solidarité partenariale est illusoire. Aucune des catégories d'agents du secteur énergétique n'est en mesure d'exercer une influence déterminante, et l'UE n'a ni le désir, ni la possibilité d'intervenir pour modifier le fonctionnement des marchés. Le "cadre général" qui s'impose, avec plus ou moins de marge de manoeuvres et d'urgence selon les pays, est l'influence croissante des forces du marché et la remise en cause des monopoles, entreprises publiques, et gestion "administrée" dans des économies de plus en plus ouvertes et à la recherche d'investissements étrangers. Le secteur énergétique est amené à occuper une position stratégique dans la recherche par les États comme par les entreprises d'une gestion économique efficiente, qui s'impose tant aux "rentiers" du pétrole qu'aux pays qui en sont dépourvus. Par ailleurs, s'impose le poids croissant des impératifs environnementaux tant dans les relations entre États, en particulier dans les rapports Nord/Sud, que dans la gestion interne des questions énergétiques. On est donc conduit à examiner les comportements des agents du "Nord" intervenant dans le secteur énergétique, pour évoquer ensuite les adaptations des stratégies dans les PSEM.

2.1 L'UE

La déclaration de Barcelone énonce une proposition très générale: "Les participants reconnaissent le rôle structurant du secteur de l'énergie dans le partenariat économique Euro-Méditerranéen et décident de renforcer la coopération et d'approfondir le dialogue dans le domaine des politiques énergétiques. Décident de créer les conditions-cadres adéquates pour les investissements et les activités des compagnies d'énergie en coopérant pour créer les conditions permettant à ces compagnies d'étendre les réseaux énergétiques et de promouvoir les interconnexions". Les limites des engagements de l'UE face à une coopération énergétique avec les PSEM apparaissent nettement dans un "Livre Vert" publié en 1995. Le LV propose 4 orientations pour la mise en place d'une politique énergétique: renforcement de la concertation et de la coopération au sein de l'UE, approche globale des problèmes; meilleure définition des responsabilités de la communauté; attention particulière portée aux défis de l'environnement. Pour le futur, le Livre Vert propose trois grandes catégories d'objectifs.

1/La compétitivité globale qui passe notamment par le bon fonctionnement du marché intérieur et la poursuite de la recherche de l'efficacité énergétique.

2/ La sécurité d'approvisionnement qui suppose la coopération avec les pays tiers et la diversification des sources.

3/ L'environnement dont la prise en compte impose la recherche de synergies avec les deux objectifs précédents.

Malgré l'affirmation posée au début du Livre Vert selon laquelle: "Elle (l'énergie) constitue également l'un des moteurs fondamentaux du développement des pays en transition ou en voie d'industrialisation et donc indirectement de leur stabilité politique, les PSEM sont presque totalement absents du Livre Vert, et la perspective partenariale est des plus floue: "La coopération avec les pays du bassin méditerranéen doit encore être encore renforcée dans un but de partenariat Euro-Méditerranéen." On voit même s'exprimer une nette méfiance à l'égard d'une trop forte dépendance envers les fournisseurs d'AFN et du MO, en complète contradiction avec les arguments sur l'interdépendance et la complémentarité. On ne peut pas déceler un grand dessein énergétique faisant de l'énergie un enjeu et un moyen du Partenariat servi par une politique de coopération ambitieuse et disposant d'instruments efficaces.

2.2 Les États du Nord.

Il est difficile d'identifier aujourd'hui dans les États du Nord de véritables politiques énergétiques ayant des implications directes pour les relations avec le Sud. Les États ne considèrent plus que l'énergie est un domaine réservé où une présence dominante de la puissance publique est impérative. Au cas où ils sont réticents à l'admettre, les fortes pressions de la Commission de Bruxelles ou de l'Agence Internationale de l'Énergie contribuent à leur faire réviser leurs positions. Les interventions directes des États sur les firmes du secteur énergétique, pour leur faire adopter des décisions à finalités politiques qu'elles considèrent comme contradictoires avec leur stratégie ne sont plus possibles. On ne peut considérer pour autant que le rôle de l'État disparaît et que les entreprises énergétiques sont complètement apatrides. Les États nationaux conservent un potentiel de diplomatie économique, un rôle dans la création d'un climat économique favorable aux coopérations énergétiques et à l'intensification des échanges en assurant une aide à la stabilité macro-économique des PSEM avec lesquels ils ont des relations particulières bilatérales. Ces concours sont à l'heure actuelle sensiblement plus importants dans beaucoup de pays que les contributions de l'UE. Le contrôle des États reste déterminant dans un domaine crucial pour les évolutions des marchés énergétiques: la fiscalité. L'environnement influence de manière croissante la politique des États, qui conservent des capacités d'incitations dans ce domaine.

2.3 Les Firmes énergétiques du Nord

Du côté du Nord, la privatisation des compagnies nationales dans le secteur des hydrocarbures est largement avancée ou entièrement acquise pour les plus importantes: les françaises Total et Elf, la britannique British Petroleum, et l'Italienne ENI. Les récentes fusion-concentrations concernant BP/Amoco/Arco, ou Total/Fina/Elf, ont renforcé cette internationalisation des firmes. Il est de plus en plus difficile de considérer que ces compagnies sont susceptibles de faire passer un intérêt national tel que le définirait le gouvernement de leur pays foyer avant leurs intérêts commerciaux propres, dont ils doivent d'abord rendre compte à leurs actionnaires. Des décisions d'investir dans l'exploration ou l'exploitation dans les PSEM; en particulier les réponses aux "ouvertures" du secteur des hydrocarbures, ne peuvent donc être le résultat d'une quelconque pression liée à la mise en oeuvre d'une grande politique de partenariat

européen, mais la conséquence d'une appréciation favorable de l'équilibre entre les risques et les avantages.

2.4 Les États du Sud

L'objectif des producteurs d'hydrocarbures est de manière générale de conserver la maîtrise de leur production et maximiser leurs revenus, mais il existe des interrogations sur la manière la plus efficace d'utiliser les ressources en hydrocarbures pour promouvoir la stabilité et la croissance. Des débats peuvent même exister sur la nécessité de limiter la production en dessous du seuil des revenus maximaux pour ménager les réserves et faire face à l'accroissement futur des besoins mais aussi pour éviter une trop forte dépendance à l'égard des hydrocarbures. L'ouverture ou le réouverture des producteurs d'hydrocarbures méditerranéens aux compagnies internationales est un fait acquis. L'absence de relations d'association avec l'UE et la relative incertitude pesant sur l'avenir politique de la Libye n'ont pas dissuadé de nombreuses entreprises pétrolières d'investir dans le pays sur des critères purement commerciaux de comparaison entre coûts et risques, et rentabilité envisagée. L'Algérie s'ouvre progressivement notamment pour l'introduction des techniques les plus modernes de récupération qui permettront d'augmenter considérablement les réserves récupérables, et le financement de l'exploration-développement de nouveaux sites. La Syrie est depuis de nombreuses années ouverte aux compagnies étrangères. L'Égypte n'a jamais interrompu les activités des compagnies étrangères, souvent en association avec la firme publique EGPC

Pour tous les pays, et avec une contrainte plus urgente pour les non-producteurs, le problème majeur est de couvrir de la manière la moins coûteuse et la plus efficiente possible des besoins énergétiques rapidement croissants. La question est d'autant plus cruciale que l'efficacité énergétique est très faible dans le système existant, et qu'il faut gérer à la fois la croissance de l'offre et son amélioration qualitative, ceci incluant la prise en compte de la pollution et de la protection de l'environnement. L'électrification à partir du recours au GN est l'expression la plus répandue de cette perspective, et c'est autour du couple gaz/électricité que se définissent de plus en plus les objectifs des politiques énergétiques, lorsqu'elles existent. Dans la mesure cependant où la demande d'automobile individuelle s'accroît très rapidement, au delà d'un niveau relativement bas de revenu par tête, la demande de pétrole va elle aussi croître.

2.5 Les entreprises énergétiques du Sud.

L'une des questions essentielles est la relation entre les Compagnies Nationales et l'État. La contradiction entre les objectifs des Entreprises Nationales (EN), et ceux des gouvernements est souvent soulignée en particulier en ce qui concerne les objectifs de croissance à long terme (poursuivis par les EN) par rapport à ceux de rentabilité à court terme (poursuivis par les gouvernements), et le contrôle des fonds. Si la privatisation de la SONATRACH, de la NOC libyenne ou de l'EGPC n'est pas à l'ordre du jour, un facteur fondamental tend à affaiblir la position des EN et la possibilité pour elles de maintenir leur domination sur le secteur des hydrocarbures: la pénurie de capitaux dont elles disposent. Les gouvernements augmentent considérablement les périmètres ouverts à l'exploration des Compagnies Internationales, en partie pour compenser les capacités insuffisantes de financement de leurs EN. Ces dernières considèrent souvent avec beaucoup de réticences cette tendance, l'argument ici est la

crainte des cadres des compagnies de paraître incompetents si les compagnies étrangères realisaient des decouvertes significatives sur des perimetres ou ils n'avaient rien trouve.

Une autre question clef pour le role des EN et leur aptitude a conserver une place dans une evolution marquee par la predominance du marche et retour des Compagnies apporteuses de capitaux, de techniques et d'accès a la commercialisation est leur capacite a moderniser leur gestion, a s'affranchir des objectifs sociaux et politiques que leur Etat leurs impose au detriment de leur efficacite economique et de leur competitivite par rapport aux operateurs etrangers. Les EN desirent se comporter en "vraies" entreprises, partenaires responsables sur le marche international, aptes a trouver le compromis efficace entre leurs missions comme gestionnaires des ressources nationales et la recherche des revenus les plus eleves possibles. La meme type approche est adoptee par la plupart des entreprises nationales de production et de distribution d'electricite.

3 Des comportements pouvant être influencés et des résultats affectés par la mise en oeuvre du Partenariat.

3.1 L'Union Européenne et l'établissement d'un cadre macro-économique favorable

L'UE n'envisage pas d'interventions directes; son intention est de favoriser la stabilité politique et la croissance économique en aidant à réduire les déséquilibres par l'octroi de concours financiers; renforcer les mécanismes de marché pour encourager les investissements; de manière plus générale, susciter un climat favorable à l'intensification des échanges, au dialogue et à la coopération. Il s'agit en quelque sorte de favoriser l'émergence de conditions permissives pour la réalisation d'un marché régional dont la réalité dépendra des convergences d'intérêt des États et surtout des firmes concernées. L' UE peut et doit jouer dans les relations énergétiques Euro-Méditerranéennes un rôle de catalyseur pour des projets d'intérêt commun, d'incitateur aux coopérations et aux rapprochements, de modérateur des oppositions et des conflits, de réducteur de risques, et de financeur.

L'enjeu de la ZLE et du Partenariat réside dans une mise en oeuvre effective de ce qui reste largement pour le moment de l'ordre des proclamations de bonnes intentions. Le Partenariat pourrait favoriser des structures permettant la confrontation des points de vue et des intérêts des partenaires, et des discussions sur les solutions allant dans le sens d'avantages partagés. Les entreprises énergétiques Méditerranéennes disposent depuis longtemps d'une organisation très efficace pour étudier et discuter des problèmes de coopération énergétique, notamment sous leur aspect technique et industriel, dans l'ensemble de la Méditerranée: l'Observatoire Méditerranéen de l'Énergie (OME), qui constitue de fait un forum qui les satisfait. Pour les questions plus globales et de nature plus "politique", on pourrait envisager un "secrétariat permanent du partenariat pour la coopération énergétique", forum de discussion des dossiers d'intérêt commun (prix, offre, investissements, fiscalité et "écotax", environnement etc). Il ne saurait être question pour autant, (même si on peut le regretter), d'envisager un quelconque "Nouvel Ordre Énergétique Méditerranéen " se démarquant nettement des pratiques du marché mondial.

3.2 Les politiques économiques des PSEM et la gestion efficiente du secteur énergétique.

Comme processus de changement global de la situation économique, la ZLE et le Partenariat devraient favoriser l'adaptation et la "mise à niveau" de l'ensemble de l'économie, ce qui aurait des implications importantes pour le secteur énergétique. La réalisation des équilibres (ajustements) macro-économiques, déjà observée dans certains pays comme l'Égypte, le Maroc ou la Tunisie, devrait être consolidée par l'appui de l'UE, pour permettre une accélération de la croissance et une amélioration des revenus. Cette évolution implique, pour se pérenniser, une politique favorisant une réorientation en profondeur de la gestion publique et privée, pour améliorer l'efficacité et la productivité. Dans un processus d'ouverture internationale et de concurrence, les critères d'économicité et de rentabilité doivent globalement remplacer les pratiques d'économie dirigée, de subventions et d'interventionnisme permanent.

Les entreprises du secteur énergétique, comme les pouvoirs publics, adoptent une gestion efficiente de l'énergie, qui contribue à l'efficacité générale de l'économie, éliminant progressivement les syndromes de comportement rentier. Pour le secteur énergétique, deux implications majeures dominent.

- 1) Les gouvernements doivent prendre conscience du rôle stratégique du secteur dans le fonctionnement d'une économie de marché productive, dynamique et concurrentielle. Il faut assurer une croissance de l'offre suffisante pour ne pas créer des goulots d'étranglement pour la production, et des ressentiments chez les consommateurs rationnés. Il faut aussi imposer (progressivement si nécessaire), une "vérité des prix" permettant une orientation rationnelle des consommations, une limitation des gaspillages, et des moyens de financement des capacités supplémentaires de production et de distribution. La politique des prix de l'énergie, en particulier la renonciation à l'utilisation de subventions orientant la demande vers les énergies polluantes et encourageant les consommations inutiles est un élément essentiel d'une évolution positive de l'utilisation de l'énergie. La plupart des PSEM ont aujourd'hui des politiques de prix de l'énergie fondamentalement en contradiction avec des objectifs d'adaptation aux contraintes de l'économie et de l'environnement.
- 2) 2) Dans ce contexte, la question du statut public des entreprises énergétiques sera posée avec une acuité croissante. Les Compagnies Nationales des pays producteurs d'hydrocarbures doivent démontrer leur aptitude à adapter leur gestion à l'entrée de Compagnies étrangères les privant des facilités et des faiblesses liées au monopole, elles peuvent y parvenir sans nécessairement être privatisées, mais des pressions s'exerceront en ce sens, et elles devront prouver par leur efficacité la légitimité de leur statut dans la "nouvelle donne". Les entreprises de production et distribution d'électricité (et de gaz), presque toujours publiques, voient aussi leur statut questionné, d'autant plus que le processus d'ouverture et de privatisation de leurs homologues du Nord est largement réalisé, et qu'en Amérique Latine par exemple, on peut constater la même évolution. Cette question est majeure dans la définition des stratégies d'adaptation à la ZLE, elle concerne la souveraineté des États et le contenu de l'une des composantes clés de la politique d'ouverture: les conditions et les modalités de l'attraction des investissements étrangers.

3.3 Un objectif majeur: attirer les investissements.

Les investissements occupent une place centrale dans les perspectives du partenariat. Si dans le secteur énergétique prévalent les considérations de rentabilité économique et financière, la stabilisation politique et l'amélioration du climat économique doivent de manière générale favoriser l'entrée des capitaux extérieurs dans les économies de PSEM en accroissant la rentabilité et réduisant les risques. notamment, selon une communication de la Commission d'avril 1996, en favorisant "un environnement juridique stable qui encourage les forces du marché". Plusieurs perspectives présentent un intérêt particulier.

1) Les entreprises sont à la recherche de garanties ou d'assurances pour leurs investissements. On peut observer à ce sujet qu'une véritable structure partenariale Euro-Méditerranéenne devrait placer la réalisation d'un dispositif de garantie des investissements au premier rang de ses initiatives, la Commission y trouverait un moyen de faire progresser la réalisation du partenariat, au delà des schémas très globaux de création de simples conditions permissives.

2) La participation du capital étranger à la couverture de besoins d'investissement peut être stimulée par l'adoption de dispositifs contractuels adaptés aux nouvelles orientations de l'économie. De nombreux PED se lancent dans la promotion de Projets Électriques Indépendants (plus connus sous l'acronyme américain IPP, Independent Power Project). En bref, il s'agit de concéder à une firme ou un consortium (étranger ou national) la construction et la gestion d'un projet énergétique (barrage ou centrale électrique au gaz naturel le plus souvent), à charge pour lui de se rembourser en vendant la production. Les formules les plus courantes sont les opérations "BOT", (Built, Operate, Transfer) ou "BOO" (Built Operate Own). Dans la région, à la suite de la Turquie, plusieurs pays, envisagent l'adoption de telles procédures.

Les gains d'efficience dans la production et la consommation d'énergie viennent des progrès technologiques rapides des firmes et des organismes de recherche des pays industrialisés., et on observe dans les PSEM une rigidité et à une lenteur d'adoption des techniques les plus efficaces de production et de consommation d'énergie, faute en particulier de moyens techniques et financiers suffisants. Un rôle déterminant sera donc joué par l'accroissement des possibilités de transferts des techniques les plus récentes, en particulier la diffusion de l'utilisation du gaz naturel pour la génération d'électricité par des turbines à gaz à cycles combinés, les modernisations permettant le déclassement rapide des installations les plus polluantes, et leur remplacement par des installations plus performantes et moins productrices de nuisance environnementale. L'incitation et l'existence de capacité de financement des processus font aussi partie des dispositifs à inscrire à l'agenda du Partenariat. Le Partenariat peut encourager les projets collectifs réunissant plusieurs PSEM, et les opérations associant les entreprises du Nord et du Sud.

3.4 Une approche méditerranéenne des réseaux énergétiques.

On aborde une autre logique, avec des projets globaux structurés et des coopérations multiples pour une approche régionale des réseaux de transport de gaz et d'électricité. La création et l'extension de liens fixes est un puissant stimulant au développement de coopérations, le Partenariat peut favoriser la pose de nouveaux gazoducs trans-méditerranéens. Les projets de liaisons particulières entre pays du Sud, concernant surtout la Méditerranée Orientale, ont été envisagées de longue date, et ont pris quelque

consistance avec la mise en route du processus de paix au M.O. La progression de la demande et des échanges de gaz naturel exigera de gros investissements supplémentaires dans les chaînes GNL, dont la réalisation devrait bénéficier d'une stabilité économique et politique mieux assurée.

La production d'électricité et l'interconnexion des réseaux à l'intérieur des sous ensembles régionaux de la Méditerranée et même entre Nord et Sud suscitent des réflexions et des projets tout aussi amples et coûteux que les échanges de gaz. (D'ici à 2025, la demande d'électricité serait multipliée par trois). Un Partenariat effectif et ambitieux pourrait en accélérer la réalisation. Au nord de la Méditerranée, les pays riverains sont interconnectés de l'Espagne à la Grèce, et à la Turquie; au Sud, les États du Maghreb: Maroc, Algérie et Tunisie sont interconnectés, mais la liaison Tunisie-Libye n'est pas encore réalisée. En Méditerranée Orientale, il existe une liaison entre le Liban, la Syrie, la Jordanie et la Turquie.

De très nombreux projets sont à l'étude ou en voie de réalisation, la densification de réseaux devant s'accompagner d'une augmentation très importante des capacités de production. L'interconnexion Nord-Sud est effective depuis la pose d'une ligne sous-marine entre le Maroc et l'Espagne et une "boucle électrique" autour de la Méditerranée est presque achevée. Ces échanges d'électricité pourraient s'accompagner d'action communes sur le financement des centrales, les transferts de technologie, le développement des infrastructures etc, et participeraient ainsi au renforcement de la coopération entre les pays méditerranéens. La création de joint ventures entre des firmes énergétiques du Nord et celles du Sud est l'une des modalités de réalisation des projets de développement énergétiques en coopération. Les interconnexions gazières et électriques sont amenées à jouer par ailleurs un rôle croissant dans une optimisation régionale de la production et de l'utilisation de l'énergie, accompagnée de la normalisation des installations et des appareils qui offrent des potentialités pour des productions industrielles localisées dans les PSEM, cette évolution pouvant rendre les PSEM attractifs pour les investissements industriels et les services liés à l'énergie: sous-traitance, entretien, matériels électriques et mécaniques sous condition de desservir des marchés élargis à plusieurs pays.

3.5 L'environnement, bien collectif Méditerranéen.

La gravité des menaces sur l'environnement dans l'espace clos et particulièrement fragile qu'est le bassin méditerranéen a donné naissance aux premières tentatives systématiques de dialogue et d'actions communes de l'ensemble des riverains. (Plan Bleu Méditerranéen). L'interdépendance est indiscutable dans ce domaine, et l'inégalité entre le Nord et le Sud des ressources pouvant être affectées à la protection de l'environnement donne tout son sens à une démarche partenariale. L'énergie n'est évidemment pas seule en cause, mais son impact sur l'environnement est particulièrement fort et doit donc faire l'objet d'attentions systématiques dans toutes les entreprises communes et les financements accordés par l'UE, y compris pour les soutiens aux énergies renouvelables. L'accroissement prévu du transit pétrolier en provenance du Golfe et des pays d'Asie Centrale par la Méditerranée doit en particulier conduire à des négociations et à des actions pour la coordination des politiques de prévention des pollutions